
Langue Français

Le dégroupage, par ouverture de la boucle locale à la concurrence, est devenu une obligation réglementaire pour l'opérateur historique à partir de 2007, et ce conformément à la note d'orientation générale du Gouvernement. C'est ainsi que le dégroupage est devenu une réalité à partir du 8 janvier 2007 pour le dégroupage partiel et à partir du 8 juillet 2008 pour le dégroupage total, après approbation de l'offre technique et tarifaire de l'accès partagé à la boucle locale de Maroc Télécom par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT).

Missions: [Accès et dégroupage](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/acces-et-degroupage>